

Vigile

Vigilance pour la santé et la sécurité au travail

www.carsat-aquitaine.fr

Lettre du Département des Risques Professionnels

RISQUE

Prévention
des risqueset développement
durable :

l'entente naturelle

De plus en plus d'entreprises sont soucieuses de l'impact de leurs activités sur l'environnement : une préoccupation qui les pousse parfois à déposer leur bilan... carbone ! Mais engager son entreprise dans une démarche de développement durable ne se limite pas à préserver l'environnement, bien au contraire. Prendre soin de la santé et de la sécurité de ses salariés est un des aspects essentiels d'une démarche de développement durable accomplie.

Prévention et développement durable s'appuient sur des démarches très proches : anticiper les effets négatifs des actions et décisions à prendre, mettre en place des dispositifs pour préserver l'environnement mais aussi la santé et la sécurité des employés, pérenniser les actions menées, évaluer les risques (pour les salariés et l'environnement). Et pour être pertinentes, ces démarches doivent impliquer les parties prenantes.

La RSE*, c'est avec eux !

D'ailleurs, à l'échelle de l'entreprise, le développement durable bien compris passe par la prise en compte de sa responsabilité vis-à-vis de ses collaborateurs et de sa sphère d'influence (partenaires, fournisseurs, sous-traitants, clients, collectivités territoriales, etc.). On parle alors de Responsabilité Sociale (ou Sociétale) de l'Entreprise (RSE). Mise en pratique concrète du développement durable, la RSE implique notamment

l'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques professionnels, en collaboration étroite avec le personnel.

La prévention : un enjeu du développement durable

Pour impliquer réellement le personnel, fournir des équipements de protection collective ou individuelle ne suffit pas. Il faut être plus ambitieux ! En fait, revisiter la prévention des risques doit être une occasion unique et un enjeu de développement durable pour l'employeur.

Son action et sa conviction sont déterminantes : à lui de repenser sa manière de piloter l'entreprise. C'est une excellente opportunité pour susciter le dialogue en interne, mobiliser le personnel, mais aussi les fournisseurs et les clients en vue de mettre en place une démarche globale intégrant les composantes de la qualité, de l'emploi, de la santé au travail et de l'environnement.

**Des exemples pour démarrer tout de suite**

Des outils pratiques permettent d'intégrer le développement durable aux actions de prévention déjà mises en œuvre. Par exemple, le Document Unique facilite le dialogue social dans l'entreprise et représente une belle opportunité d'intégration.

Le Dossier d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage (DIUO), qui envisage sous l'angle de la prévention à long terme les travaux de construction ou de rénovation d'un bâtiment, prend en considération le niveau d'éclairage, la ventilation, l'assainissement de l'air... et permet à tous les opérateurs autour du chantier de respecter les principes généraux de prévention. Associé à une démarche environnementale de type HQE (Haute Qualité Environnementale), il permet une approche globale et durable de l'acte de construire, conciliant la protection des salariés et celle de l'environnement. Si la nature le vaut bien, les employés aussi !

* depuis le 1^{er} novembre 2010, la norme ISO 26000 fait office de cadre de référence pour la responsabilité sociétale des entreprises. Elle présente les lignes directrices pour toute organisation cherchant à assumer la responsabilité des impacts de ses décisions et activités.

TEMOIGNAGE

Fabrice Amalric,

Chef de marché régional, Steelcase, Mérignac

« Depuis plusieurs années, nous menons des actions en faveur de la santé et de la sécurité des employés, avec pour objectif en 2012 la certification OHSAS 18001 pour tous nos sites de production en Europe. Actuellement 2 sites sont déjà certifiés : Wisches dans le Bas-Rhin et Sarrebourg en Moselle. »

**Parallèlement à notre démarche environnementale, nous développons une politique sociétale.**

Elle concerne l'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques professionnels. Par exemple, nous avons mis en place un coaching sécurité fondé sur le principe d'observations croisées des salariés, sans notion de liens hiérarchiques, afin de reconnaître les personnes ayant un comportement sécuritaire pour elles-mêmes et leurs collègues. Dans l'usine de Wisches, nous avons supprimé les passages de chariots élévateurs à proximité des agents de fabrication. Les engins sont remplacés par un petit train ! »

+ d'INFOS

Pour aller plus loin :

- > www.afnor.org
- > www.iso.org/iso/fr/home.htm
- > www.novethic.fr

ALERTE

Attention, conformité n'est pas sécurité !

La CARSAT constate encore trop d'accidents dus à l'utilisation de machines non conformes. La faute aux vilaines contrefaçons chinoises ? Pas du tout.

Un accès non protégé, la suppression d'une alarme automatique de sécurité... suffisent parfois à créer des situations dangereuses pour les opérateurs, sans pour autant que l'équipement en cause soit, à l'origine, défectueux.

En fait, il ne suffit pas de vérifier la norme CE sur une machine sortant de l'usine pour la déclarer « conforme » : c'est sa place à l'intérieur même de la chaîne de production, dans un environnement donné, qui peut entraîner un risque au moment de l'utilisation. Surtout quand des interventions sur les dispositifs de sécurité desdites machines ont été nécessaires pour les intégrer dans le process.



© Yves Coussani/NRS

Bref, la conformité de la machine n'est pas, seule, garante de sa sécurité absolue.

Pour éviter les mauvaises surprises, au moment de la réception et de son intégration dans la chaîne de production, il est préférable de faire contrôler la machine par un organisme agréé. Ce dernier vérifiera également sa conformité en utilisation, au sein même de la chaîne. Enfin, le cahier des charges doit préciser les éléments de sécurité à respecter (types de protections, protecteurs, mode de fonctionnement, niveau d'éclairage, niveau sonore, etc.) pour une utilisation sans risque.

+ d'INFOS

> **Prev. 282** : « Contenu d'un cahier des charges négocié d'une machine en sécurité » (document CARSAT disponible sur demande au 05 56 11 64 36 ou à l'adresse documentation.prevention@carsat-aquitaine.fr)

AGENDA

Les employeurs ont rendez-vous de bonne heure



Dans le cadre de la réforme de la tarification pour les Accidents du Travail et les Maladies Professionnelles, la CARSAT Aquitaine organise des «**Matinées employeurs**» dans chaque département de la région. Lors de ces rendez-vous, des spécialistes de la tarification de la CARSAT et des CPAM renseigneront les professionnels et répondront à toutes leurs questions. Seront abordés les changements engendrés par cette nouvelle tarification des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles, les nouvelles modalités d'instruction des accidents du travail ainsi que l'évolution de l'offre de services en ligne.

Rendez-vous à partir de 8h30 pour un petit déjeuner d'accueil

- Lundi 15 novembre au Pôle Interconsulaire Cré@vallée Nord à Périgueux (24)
- Jeudi 18 novembre à la CCI de Mont-de-Marsan (40)
- Mardi 23 novembre à la CCI d'Agen (47)
- Mercredi 24 novembre à la CCI de Pau (64)
- Jeudi 25 novembre à la CCI de Bayonne (64)
- Mardi 30 novembre au Centre Condorcet à Pessac (33)

La réforme appartient à ceux qui se lèvent tôt !

+ d'INFOS

Renseignements et inscription sur www.carsat-aquitaine.fr

MATOS

Le travail vous va comme un gant

Pour de nombreux professionnels (BTP, plomberie, soudage, personnel soignant, etc.) porter des gants, ce n'est pas le pied. Inconfort, manque de dextérité... sont des raisons souvent invoquées. Pourtant, ces protections individuelles, si elles sont choisies en fonction de la tâche à effectuer, n'occasionnent aucune gêne pour l'utilisateur.

Quelques conseils : optez pour un gant adapté au risque et à l'activité pratiquée sur le poste de travail ; veillez à ne pas perdre de sensibilité tactile ; matière, couleur, confort, résistance, taille : un gant doit vous aller... comme un gant !



© CARSAT Aquitaine

Enfin, cette protection individuelle doit être conforme à la norme CE.

Bien choisir ses gants, c'est aussi un geste de prévention des risques professionnels.

+ d'INFOS

- > **Pratique** : le site www.mapachemicals.com propose un moteur de recherche pour choisir ses gants en fonction du risque chimique.
- > Le site www.synamap.fr édite une liste de fournisseurs de gants de protection en fonction du risque rencontré.
- > Sur le site www.inrs.fr :
 - . DV 0238 : un petit film intitulé « Quand la main choisit son gant »
 - . ED 6077 : « Les équipements de protection individuelle (EPI) Règles d'utilisation »

Amiante : une journée pour faire le point

Dans les travaux de déconstruction, de rénovation et de maintenance, les risques d'exposition à l'amiante sont encore bien présents. Sur les chantiers actuels et à venir, les responsables des entreprises et les donneurs d'ordres doivent rester très vigilants quant à l'évaluation et à la maîtrise de ce risque, tant les conséquences sanitaires, économiques et juridiques des négligences passées se révèlent aujourd'hui préoccupantes.

Mardi 7 décembre 2010, la CARSAT Aquitaine participera à une journée de rencontres organisée par la DIRECCTE Aquitaine au CHU Xavier Arnoz à Pessac. RDV à partir de 9h pour faire le point sur l'évolution de la réglementation en matière de formation et de repérage des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, et pour faire un état des lieux des actions régionales.

+ d'INFOS

Pour vous inscrire : inscription.aquitaine@direccte.gouv.fr

MOBILISEZ !

Il faut diminuer la sinistralité des travailleurs temporaires

La reprise économique engendre celle de l'emploi et l'embauche massive d'intérimaires. Or, les travailleurs temporaires sont plus touchés que les autres par les accidents du travail ou les maladies professionnelles.

Francis Di Giuseppe,
Ingénieur-conseil
à la CARSAT Aquitaine.



© CARSAT Aquitaine

Comment la CARSAT se mobilise-t-elle sur le sujet des intérimaires ?

Les règles de santé et de sécurité au travail doivent être les mêmes pour tous les employés. Malheureusement aujourd'hui, le statut de travailleur intérimaire est considérablement plus accidentogène que celui d'un travailleur sous CDI. Notre travail consiste à rétablir un certain équilibre en la matière.

Des changements dans la gestion de la santé et sécurité au travail des intérimaires ne pourront se faire sans l'adhésion des principaux acteurs : les agences d'emploi (agences d'intérim) et les entreprises utilisatrices. Une vaste enquête a ainsi été lancée auprès de celles-ci. Elle permettra de dresser une radioscopie des pratiques en matière d'accueil, de formation, de gestion des missions, de suivi médical et de protection des intérimaires.

Nous tissons également des partenariats avec les professionnels de l'intérim et des organisations professionnelles afin de promouvoir les bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité au travail des intérimaires. Des outils pratiques, sur lesquels nous travaillons ensemble, seront bientôt mis à disposition.

Concrètement qu'impliquent ces partenariats pour les intérimaires ?

Ils doivent être mieux accueillis, mieux informés et mieux accompagnés. Nous incitons donc nos partenaires à une meilleure considération de l'aspect « santé et sécurité » dans le processus de mise à disposition du travailleur intérimaire et dans sa prise de poste.

Il faut faire évoluer les pratiques des agences d'emploi et des entreprises

utilisatrices pour assurer que tout intérimaire soit affecté à un poste présentant des situations d'exposition « maîtrisées ». A ce titre, l'intérimaire est un acteur à part entière de la gestion des situations d'exposition notamment par l'exercice de son droit de retrait... si besoin.

Quels sont les objectifs propres à la CARSAT Aquitaine, au-delà de la priorité nationale ?

L'enquête va concerner 289 entreprises utilisatrices et 143 agences d'emploi en Aquitaine d'ici 2012, soit 35% des agences d'emploi de la région. La CARSAT s'est fixée comme objectif complémentaire de revisiter 80% de ces établissements. Nous avons également pour ambition de renforcer les partenariats existants et d'en développer de nouveaux.